

AVIS PUBLIC

DEMANDE(S) DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la (les) demande(s) de dérogations mineures ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 9 novembre 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 803, chemin d'Oka, à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet des dérogations demandées
Dossier 2023-00685 109, rue de Dieppe (Lot 1 606 535)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial d'envergure (6 logements) avec : <ul style="list-style-type: none">- une marge avant de 9,66 mètres au lieu de 7,15 m, soit une marge avant égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents ;- une marge arrière de 6,85 m au lieu de 7,6 m ;- une aire de stationnement d'une largeur de 12,70 m au lieu de 9,10 m.
Dossier 2023-00631 72, 11e Avenue Lots actuels 1 605 412 et 1 605 410 (lot projeté 6 576 694)	D'autoriser l'implantation de conteneurs semi-enfouis en cour avant plutôt qu'en cour avant latéral à une distance de l'emprise de rue à 2,30 m au lieu de 3 m.

Fait à Deux-Montagnes, le 24 octobre 2023.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques